



Être bien entouré, ça change tout !

AUDIT & COMMISSARIAT AUX COMPTES

ALTONEO AUDIT

15 rue des Bordagers Changé - CS 92107 - 53063 LAVAL Cedex 9

Tél. 02 43 53 81 61

Capital de 260 665 € - 499 885 333 RCS LAVAL

N° TVA intracommunautaire : FR 24 499 885 333

ASSOCIATION DU CENTRE DE FORMATION ET DE
PROMOTION DES MAISONS FAMILIALES RURALES

Association Loi 1901

« MESLAY » La Guyonnière

85600 MONTAIGU

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 décembre 2024

Mesdames et Messieurs les Membres de l'Association du Centre de Formation et de Promotion des Maisons Familiales Rurales de « Meslay »,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Angers, le 23 mai 2025

Le Commissaire aux Comptes,

ALTONEO AUDIT

DocuSigned by:
Franck NOGUET
BFC48212562E44A...

Franck NOGUET

Associé



Être bien entouré, ça change tout !

AUDIT & COMMISSARIAT AUX COMPTES

ALTONEO AUDIT

15 rue des Bordagers Changé - CS 92107 - 53063 LAVAL Cedex 9

Tél. 02 43 53 81 61

Capital de 260 665 € - 499 885 333 RCS LAVAL

N° TVA intracommunautaire : FR 24 499 885 333

ASSOCIATION DU CENTRE DE FORMATION ET DE
PROMOTION DES MAISONS FAMILIALES RURALES

Association Loi 1901

« MESLAY » La Guyonnière

85600 MONTAIGU

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

**ASSOCIATION DU CENTRE DE FORMATION ET DE PROMOTION DES MAISONS FAMILIALES RURALES DE
« MESLAY »**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2024

Mesdames et Messieurs les Membres de l'Association du Centre de Formation et de Promotion des Maisons Familiales Rurales de Meslay,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association du Centre de Formation et de Promotion des Maisons Familiales Rurales de Meslay relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « 3 – Moyens mis en œuvre » de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

À la clôture, les créances « clients » représentent 69 % de l'actif circulant, pour un montant net de 322 433 €. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives, retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons été conduits à :

- Contrôler, par sondages, l'apurement de certaines créances clients sur la période subséquente,
- Vérifier le niveau de provisions constituées sur les créances douteuses au 31 décembre 2024.

De plus, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les différentes subventions octroyées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Angers, le 23 mai 2025

Le Commissaire aux Comptes,

ALTONEO AUDIT

DocuSigned by:
Franck NOGUET
BFC48212562E44A...

Franck NOGUET

Associé

COMPTE DE RESULTAT

Rubriques	Montant N	Montant N-1
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Vente de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	1 169 329	1 042 015
dont parrainages		
Production stockée		
Production immobilisée		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	67 253	67 253
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	88	72
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges	16 827	4 966
Utilisation des fonds dédiés		
Autres produits	7	4 254
Total (I)	1 253 504	1 118 560
Participations		
Autres valeurs mobilières et créances d'actif	30	157
Autres intérêts et produits assimilés	417	1 146
Reprises sur provisions et transferts de charges		7 558
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total (II)	447	8 860
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	12 893	27 269
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 063 157	17 480
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Total (III)	1 076 051	44 749
Total des produits (I+II+III)	2 330 001	1 172 170
Solde débiteur = Déficit		159 551
Total général	2 330 001	1 331 721



Être bien entouré, ça change tout !

Rubriques	Montant N	Montant N-1
Achats de marchandises	14 449	37 089
Variation de stocks	8 514	387
Autres achats et charges externes	575 578	453 557
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	8 036	17 755
Salaires et traitements	515 505	527 889
Charges sociales	208 091	209 924
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	18 008	50 958
Dotations aux provisions	2 314	6 051
Report en fonds dédiés		
Autres charges	5	340
Total (I)	1 350 500	1 303 950
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	10 681	11 141
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total (II)	10 681	11 141
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	5 366	16 630
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	331 488	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total (III)	336 854	16 630
Participation salariés aux résultats (IV)		
Impôts sur les bénéfices (V)		
Total des charges (I+II+III)	1 698 036	1 331 721
Solde créditeur = Excédent	631 965	
Total général	2 330 001	1 331 721

Rubriques	Montant N	Montant N-1
Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
MONTANT TOTAL DES RESSOURCES		
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
MONTANT TOTAL DES EMPLOIS		

BILAN ACTIF

Rubriques	Montant brut	Dépréciation	Montant net N	Montant net N-1
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				4 937
Constructions				319 634
Installations techniques, mat. et outillage indus.	66 164	66 164		
Autres immobilisations corporelles	222 619	184 615	38 004	48 092
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	1 028		1 028	999
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Total I	289 811	250 779	39 032	373 662
Stocks et en-cours				
Stock et en-cours	930		930	9 444
Créances				
Créances reçues par legs ou donations				
Créances clts., adhér., usagers et cpt. Rattachés	324 746	2 314	322 433	200 969
Autres créances	10 289		10 289	96 396
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	129 130		129 130	1 574
Charges constatées d'avance	2 680		2 680	16 953
Total II	467 775	2 314	465 462	325 336
Frais d'émission des emprunts III				
Primes de remboursement des obligations IV				
Ecart de conversion (actif) V				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	757 586	253 093	504 493	698 998
Rubriques	Montant brut		Montant net N	
Engagements reçus				
Legs nets à réaliser :				
Acceptés par les organismes stat. compétents ;				
Autorisés par l'organisme de tutelle ;				
Dons en nature restant à vendre.				

BILAN PASSIF

Rubriques	Montant net N	Montant net N-1
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise statutaires		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	(545 676)	(386 125)
Excédent ou déficit de l'exercice	631 965	(159 551)
Situation nette (sous total)	86 289	(545 676)
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		163 157
Provisions réglementées		
Total I	86 289	(382 519)
Fonds dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donation		
Fonds dédiés		
Total II		
Provisions		
Provisions pour risques	30 000	30 000
Provisions pour charges	19 047	24 008
Total III	49 047	54 008
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	148 434	648 564
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	80 413	63 684
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	79 153	191 466
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	33 106	87 076
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	28 051	36 719
Total IV	369 157	1 027 509
Ecart de conversion (passif) (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	504 493	698 998

ANNEXE 1

Objet social de l'association

Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

Moyens mis en oeuvre

Règles et méthodes comptables

Engagements financiers et autres informations

Notes sur le Bilan Actif

Notes sur le Bilan Passif

Informations sur le compte de résultat

Immobilisations

Amortissements

Provisions

Etat des échéances

Fonds de Roulement

ANNEXE

Total du bilan avant répartition : 504 493 € **Résultat :** 631 965 €

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le par le Conseil d'Administration.

1 - OBJET SOCIAL DE L'ASSOCIATION

La Maison Familiale :

CFP MESLAY

est une association de caractère familial, régie par la loi du 1er juillet 1901. Sa durée est illimitée.

Son siège social est établi :

Allée de MESLAY La Guyonnière 85600 MONTAIGU VENDEE

L'association a pour but

- de donner aux familles qui en sont membres les moyens d'exercer leurs droits et d'assumer leurs responsabilités, notamment en ce qui concerne l'éducation, l'orientation et la formation professionnelle, générale, morale et sociale des enfants fréquentant,

- d'assumer la création, la gestion et la responsabilité légale, morale et financière de la Maison familiale Rurale,

- de participer à l'animation et au développement du milieu dans lequel est implantée la Maison Familiale Rurale et d'assurer toutes activités d'éducation populaire, de formation des adultes ainsi que toutes actions à caractère éducatif, social ou familial,

L'activité de formation conduite par l'association pourra s'exercer dans le cadre de la formation scolaire, de l'apprentissage ou de la formation professionnelle continue,

L'association pourra éventuellement proposer des activités complémentaires d'accueil, de repas, d'hébergement... dont les recettes permettent de concourir à la réalisation de l'objet de l'association,

L'association adopte pour la création et le fonctionnement de la Maison Familiale Rurale les moyens ou méthodes définis par l'Union Nationale des Maisons Familiales Rurales et en particulier :

- la répartition des adolescents(es) en groupes restreints,

- l'alternance du temps de formation des adolescents(es) dans le milieu professionnel, la famille et dans la Maison.

2 NATURE ET PERIMETRE DES ACTIVITES OU MISSIONS SOCIALES REALISEES

	TYPE DE FINANCEMENT EFFECTIFS ET HEURES			
	Formation professionnelle continue		Apprentissage	
	nbre de stagiaires	nbre d'heures	nbre de stagiaires	nbre d'heures
• Technicien agricole	10	3 255	39	12 845
• Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale (CAFERUIS)	35	6 277		
• COORDONNATEURS en établissement/service social et médico-social	13	1 365		
• DIRECTEUR.TRICE d'organisation ou d'entreprise d'innovation sociale en Temps Plein (DirEis STP)	21	9 584		
• DIRECTEUR.TRICE d'organisation ou d'entreprise d'innovation sociale en Cours d'Emploi (DirEis SCE)	16	5 008		
• INFIRMIER référent/coordonateur en gérontologie	16	2 989		
• Responsable de structure du Logement Accompagné (RLA)	8	3 072	1	384
• Responsable d'Etablissement de l'Economie Sociale et Solidaire (REESS)	5	700		
• VAE – Revalidations	8	66		
TOTAL	132	32 316	40	13 229
<i>TOTAL N-1</i>	<i>122</i>	<i>26 121</i>	<i>37</i>	<i>13 902</i>

L’association MESLAY assure également des missions de Conseil et de Formations dans des établissement sociaux et médico sociaux. Pour l’année 2024, la partie formation de cette activité a représenté 1 223 heures pour 280 stagiaires contre 3 149 heures en 2023 pour 339 stagiaires.

L’association MESLAY est cotraitante avec la Chambre d’Agriculture sur le LOT 24 VISA METIERS, financé par le Conseil Régional des Pays de Loire. L’Association Meslay sous-traite 1 formation à l’IREO des Herbiers qui représentent 1198 heures pour 3 stagiaires.

3 - MOYENS MIS EN ŒUVRE

L’association a vendu ses bâtiments le 8 mars 2024 pour un montant de 900 000 € et est devenue locataire sur une partie des locaux : du bâtiment "La Grange", du restaurant ainsi que de 4 chambres, représentant une superficie de 1 083 m².

L'association a employé 52 salariés soit en moyenne 9,52 ETP dont 7,25 ETP en enseignement.

Conformément à la loi du 23 mai 2006, le montant des salaires versés aux trois plus hauts cadres dirigeants, bénévoles et salariés au titre de l'exercice 2024 s'élève à :

- Salaires Bruts : 160 253 €
- Avantages en nature : Néant

En plus le CFP fait intervenir des personnes extérieures (205 K€).

Provenance des financements :

Conseil Départemental (5,5 %)
 Conseil Régional VISA METIERS (5,5 %)
 Conseil Régional hors VISA METIERS (0,5 %)
 OPCO apprentissage (17,1 %)
 OPCO + Transitions Pro Formation continue (2,9 %)
 France compétence (16,8 %)
 Fonds privés, particuliers et entreprises (50,9 %)
 Pôle Emploi (0,8 %)

4 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis en respectant les règles comptables édictées par les règlements ANC n°2014-03 et n°2018-06.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Immobilisations corporelles : elles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production,
- Amortissements : ils sont calculés suivant le mode linéaire et en fonction de la durée de vie prévue - Les différents composants d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés séparément lorsque leurs durées d'utilité sont significativement différentes,
- Stocks : ils sont évalués suivant la méthode premier entré, premier sorti.

Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat connu a été retenu sauf écart significatif.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

- Provision retraite : Elle est calculée selon plusieurs paramètres :

1. L'âge de départ théorique : 64 ans
2. Taux d'actualisation : 3,61 %
3. La moyenne des salaires des 12 derniers mois
4. Taux moyen de charges sociales 42,02 %
5. Un taux de probabilité d'être encore présent dans l'entreprise à 64 ans
6. Le nombre de mois dus par l'employeur en fonction de l'ancienneté (selon la convention collective) :
 - Inférieur à 10 ans : 0 mois
 - 10 à 15 ans : 0.5 mois

CEP MESLAY



Être bien en route, ça change tout !

• 15 à 20 ans : 1 mois

• 20 à 30 ans : 1.5 mois

• + 30 ans : 2 mois

5 - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Engagements donnés : Néant	
Engagements reçus : Néant	
Dettes garanties par des sûretés réelles : Néant	
Faits significatifs : Néant	
Autres informations significatives : Néant	
Honoraires commissaires aux comptes :	6 947 €

ANNEXE

6 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé : cf tableau joint

Etat des créances : cf tableau joint

Montant des stocks : 930,00 €

Etat des provisions clients : cf tableau joint

Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan : Néant

Charges constatées d'avance :	2 679,56	
- Charges d'exploitation :		2 679,56

7 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Subventions d'équipement

Les subventions d'investissement sont comptabilisées en #131 et une quote-part est reprise en résultat tous les ans parallèlement à l'amortissement des biens financés, conformément au règlement ANC 2018-06 (traitement identique au cours des exercices précédents).

Etat des dettes : cf tableau joint

Charges à payer incluses dans les postes du bilan :	32 940,27	
- Emprunts et dettes auprès des Ets de Crédit		79,07
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés		16 094,33
- Dettes sociales		13 756,37
- Dettes fiscales		3 010,50
Produits constatés d'avance :	28 051,10	

ANNEXE

8 - INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Subventions d'exploitation

- Conseil Départemental 67 253,00

L'association a comptabilisé dans les produits de l'exercice 2024, une subvention du Conseil Départemental de la Vendée. Cette subvention a été allouée sur la base du budget prévisionnel de l'association adopté lors de l'assemblée générale 2024 et calculé sur l'année civile 2024, alors que le rapport d'activité transmis portera sur l'année scolaire 2024/2025.

Il convient de préciser qu'en cas de cessation de l'activité de l'Association au cours de la présente convention, la quote-part au prorata temporis de la subvention allouée à l'association sera reversée de plein droit au Conseil Départemental. (Selon l'article 7 de la convention signée avec le Conseil Départemental de la Vendée).

Contributions financières : Néant

Contributions volontaires en nature

L'association n'a pas valorisé les contributions volontaires en nature dans la mesure où ces contributions sont très limitées. En ce sens, la comptabilisation des CVN n'est pas un élément essentiel à la compréhension de l'activité de l'association.

IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

Etat des immobilisations

Rubriques	Montant début exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant fin exercice
Frais d'établissement et de développement	32 113		32 113	
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains	47 098		47 098	
Constructions sur sol propre	1 648 837		1 648 837	
Constructions sur sol d'autrui	743 805		743 805	
Constructions installations générales				
Installations techniques et outillage industriel	66 164			66 164
Installations générales, agencements et divers				
Matériel de transport	29 405			29 405
Matériel de bureau, informatique et mobilier	419 353	14 838	240 977	193 214
Matériel et outillage d'internat				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Total des immobilisations corporelles	2 954 663	14 838	2 680 717	288 783
Participations	999	29		1 028
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
Total des immobilisations financières	999	29		1 028
TOTAL	2 987 774	14 866	2 712 830	289 811

Etat des amortissements

Rubriques	Montant début exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant fin exercice
Frais d'établissement et de développement	32 113		32 113	(0)
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains	42 161	56	42 217	
Constructions sur sol propre	1 413 110	4 693	1 417 803	
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions inst. générales, agencements et aménagements des constructions	659 898	2 102	661 999	
Installations techniques, matériel et outillage industriels	66 164			66 164
Installations générales, agencements et divers				
Matériel de transport	29 405			29 405
Mat de bureau et informatique, mobilier	371 261	11 158	227 210	155 210
Mat et outillage d'internat				
Total des amortissements sur immobilisations corporelles	2 582 000	18 008	2 349 229	250 779
TOTAL	2 614 112	18 008	2 381 342	250 779

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Provisions réglementées

Rubriques	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Provisions pour reconstitution des gisements				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
TOTAL				

Provisions pour risques et charges

Rubriques	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions et obligations similaires	24 008	(0)	4 961	19 047
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	30 000			30 000
TOTAL	54 008	(0)	4 961	49 047

Provisions pour dépréciation

Rubriques	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Provisions sur immobilisations incorporelles				
Provisions sur immobilisations corporelles				
Provisions sur titres de participation				
Provisions sur autres immobilisations financières				
Provisions sur stocks et en cours				
Provisions sur comptes clients	6 743	2 314	6 743	2 314
Autres provisions pour dépréciation				
TOTAL	6 743	2 314	6 743	2 314
TOTAL GÉNÉRAL	60 752	2 313	11 704	51 361

CFP MESLAY

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024



ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DETTES

Etat des créances

Rubriques	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Total de l'actif immobilisé			
Clients douteux ou litigieux	2 314	2 314	
Autres créances clients	322 433	322 433	
Créance représentative de titre prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Etat – Impôts sur les bénéfices			
Etat – Taxe sur la valeur ajoutée	8 694	8 694	
Etat – Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Etat – Divers			
Groupes et associés			
Débiteurs divers			
Total de l'actif circulant	333 440	333 440	
Charges constatées d'avance	2 680	2 680	
TOTAL	336 119	336 119	

Etat des dettes

Rubriques	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des organismes de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	148 434	65 214	83 219	
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	80 413	80 413		
Personnel et comptes rattachés	12 379	12 379		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	32 435	32 435		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	29 790	29 790		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	4 550	4 550		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	13 458	13 458		
Autres dettes	19 648	19 648		
Dettes représentative de titres empruntés ou remis				
Produits constatés d'avance	28 051	28 051		
TOTAL	369 157	285 937	83 219	



TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	Autres mouvements	A LA CLÔTURE
Fonds propres sans droits de reprise						
Fonds propres avec droits de reprise						-
Ecart de réévaluation						-
Réserves						-
Autres réserves						
Report à nouveau	-386 125	-159 551				-545 676
Excédent ou déficit de l'exercice	-159 551	159 551			631 965	631 965
Situation nette	-545 676	-	-	-		86 289
Fonds propres consommables						
Subventions investissement	163 157			163 157		-0
Provisions réglementées						-
TOTAL	-382 519	-	-	163 157	-	86 289